

Renvoi au comité d'instruction publique et aux équipages des vaisseaux de la République de la lettre d'un marin qui envie des Indes-orientales, en annexe de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique et aux équipages des vaisseaux de la République de la lettre d'un marin qui envie des Indes-orientales, en annexe de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 681;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31513_t1_0681_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

57

Dans le moment, dit BRÉARD, où de faux patriotes cherchent à égayer le peuple, il est bon de faire connoître l'esprit d'une classe dont on a peu parlé, les marins.

BRÉARD lit une lettre d'un marin qui revient des Indes-orientales. Cette lettre est adressée à sa femme (1).

[Lorient, 24 févr. 1794 (v. style)].

« Chère épouse, celle-ci est pour m'informer de l'état de ta santé; pour quant à la mienne, elle est on ne peut pas plus meilleure; en même temps je t'apprendrai mon retour de l'Inde sur la frégate de la république la *Fidèle*; nous sommes arrivés à Lorient le 21, avec la frégate l'*Atalante*, escortant un convoi de dix bâtimens. Je t'exhorte toujours d'avoir les sentimens d'une vraie républicaine; car si je croyois que tu serois du parti contraire, au lieu de trouver en moi un véritable ami, tu ne trouverois que ton ennemi juré, et moi-même j'aurois le cœur de te sacrifier; mais comme je crois que tu ne départeras pas des mêmes sentimens de ton mari, c'est pourquoi j'attends une réponse sur ce sujet, de ta part, la plus précise. J'aurois désiré pouvoir aller te voir; mais le désir que j'ai de servir ma chère patrie m'engage à rembarquer sur-le-champ, pour avoir part dans l'expédition qui doit se faire pour le beau temps prochain; mais cependant j'ai de quoi bien joyeusement à t'envoyer, et je ne te l'enverrai que d'après les nouvelles que j'aurais reçues de ta part, et que la municipalité aura donné un certificat comme quoi tu est une bonne républicaine. »

NUEL (*marin*) (2).

(Vifs applaudissemens).

Insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (3).

BRÉARD annonce ensuite que l'administration de l'île d'Oleron après avoir eu connoissance de cette lettre, s'est empressée de faire passer à la femme de ce marin, les certificats de civisme et de bonne conduite qu'elle méritoit, afin que les objets que lui destine son époux lui soient envoyés; car ce républicain voulant être de l'expédition de Rochefort, s'est aussitôt rembarqué sans aller voir son épouse. (*Applaudis*). (4).

Envoi de la lettre aux équipages des vaisseaux de la République (5).

(1) C. Eg., n° 579. Cette cne s'appelle Angélique Mandet, habitant à l'Isle de la Liberté.

(2) Bⁱⁿ, 30 vent (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 546, p. 377; *Mon.*, XIX, 738. Extraits dans M.U., XXXVII, 476; *Mess. soir*, n° 579; *Ann. patr.*, p. 1973; J. Sablier, n° 1207; J. univ., n° 1578.

(3) C. Eg., n° 579.

(4) Id.; J. Sablier, n° 1207.

(5) J. Sablier, n° 1207.

58

MAURE, représentant du peuple dans le département de Seine-et-Marne sollicite un décret qui rende à l'agriculture le terrain destiné à former des garennes (1).

[Melun, 27 vent. II] (2).

« Citoyens collègues,

En parcourant les vastes et fertiles plaines du département de Seine-et-Marne, j'y ai remarqué avec peine un grand nombre de marques de la féodalité et de la tyrannie, on voit à peu de distance les uns des autres ces espaces plantés en broussailles, entourés de fossés et appelés remises, c'est de là, que comme d'un retranchement, un gibier innombrable sortoit pour dévaster les productions voisines.

Ordonnez, législateurs, la destruction totale de ces petites Vendées et restituez à l'agriculture un terrain précieux autrefois destiné à sa ruine. Vous augmenterez les productions d'une denrée si nécessaire au peuple; et vous recevrez ses bénédictions. S. et F. »

MAURE aîné.

Renvoyé au comité d'agriculture (3).

59

La Société populaire de Roche-Corbon, district de Tours, canton de Vouvray, écrit à la Convention, que depuis longtemps en combustion par les menées des vils satellites de Cobourg et de Pitt, elle commence enfin à jouir de plus de tranquillité. Le patriotisme persécuté y domine, et jure de poursuivre l'aristocratie jusques dans ses repaires les plus obscurs. Elle demande que l'on hâte l'instruction publique, seul moyen d'éclairer et de ramener le peuple aux vrais principes de la liberté et de l'égalité, et de lui inspirer l'amour de la patrie. Elle félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à les continuer, et à lui envoyer les lois et le bulletin (4).

60

LE PRÉSIDENT annonce que demain les élèves pour la fabrication des poudres, célèbreront une fête en l'honneur de la Raison (5).

61

Une citoyenne épouse d'un commandant au 9^e bataillon des Vosges, condamné à la déportation, pour avoir fait rentrer dans le devoir deux soldats qui manquoient à leur serment et à l'amour

(1) J. Sablier, n° 1207.

(2) F¹⁰ 331 (Seine-et-Marne).

(3) Mention marginale, datée du 29 vent. et signée Bézard.

(4) Bⁱⁿ, 30 vent. (suppl^t).

(5) M.U., XXXVII, 480; *Ann. patr.*, p. 1975.